

2024 - 46 Séance du Conseil municipal du 15 avril 2024
Service : Ressources humaines
Référence : EM

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 9 avril deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Olivier MICHE, Patrice BOLO, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Farid OULAMI, Adeline BRETIN.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Patrick EVIN à Michel LUCAS

Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS

Ludivine BEN BELLAL à Yvan VALLEE

Françoise FOUBERT à Adeline BRETIN

Absent excusé : Pierre CAMUS-LUTZ.

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers effectivement présents : 27

Secrétaire : Sylvie PELLOQUIN

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil Municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité Technique doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Postes permanents - transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Restauration collective	Responsable d'office	Adjoint technique	32	Mobilité interne	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	TC
Prévention et Tranquillité Publique	Responsable de police municipale	Chef de service de PM ppal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste (l'ancien poste sera supprimé lors d'un prochain C.S.T.)	Chef de service de PM	TC
Éducation	Responsable d'unité / animateur ALP	Adjoint d'animation	31.20	Souhait de l'agent directeur adjoint de passer animateur	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint d'animation ppal de 1 ^{ère} classe	31.20
Éducation	Responsable d'unité / directeur adjoint	Adjoint d'animation ppal de 1 ^{ère} classe	32.06	Mobilité interne	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint d'animation	32.06

Enfin, les propositions aux tableaux d'avancement de l'année 2024 nécessitent l'ouverture des postes correspondants et la suppression des anciens postes (après avis du Comité Social Territorial).

Création de poste :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/06/2024.

Suppression de poste :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1/06/2024.

Accroissements temporaires d'activité

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissements temporaires d'activité :

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	Quotité de travail
Service Vie Associative et Initiatives Locales	Prolongation du renfort au service vie associative et initiatives locales	Du 1 ^{er} novembre 2023 au 30 juin 2024 (prolongation du besoin)	Rédacteur	TC
Service Ressources Humaines	Recrutement d'un agent en renfort sur le déploiement du logiciel de gestion des temps	Du 19 mars au 30 septembre 2024	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC
Service Accueil et Citoyenneté	Recrutement d'un agent en renfort pour l'organisation matérielle des élections européennes	Du 22 avril au 10 juin 2024	Adjoint administratif	TC
Service Finances Commande Publique	Recrutement d'un agent en renfort sur le poste de chargé de la commande publique	Du 29 avril au 31 juillet 2024	Attaché	TC

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	Quotité de travail
Service Vie Associative et Initiatives Locales	Recrutement d'un agent en renfort sur le poste de chargé de projet	Du 1er mai au 12 décembre 2024	Attaché	TC
Service Vie Associative et Initiatives Locales	Recrutement d'un agent logistique pour les événements du printemps et le remplacement des congés d'été	Du 16 mai au 30 septembre 2024	Adjoint technique	TC

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 15 avril 2024 et après mise à jour, de 483 postes créés dont 37 postes non pourvus.

Au 5 février 2024, date de dernière modification du tableau en Conseil Municipal, le nombre de postes était de 480 postes créés dont 38 postes non pourvus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2024-14 du 5 février 2024 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis de Comité Social Territorial du 25 mars 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 4 avril 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 8 avril 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :


- approuver la création des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1/06/2024,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 poste de chef de service de Police Municipale à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet 31,20 h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 32,06 h
- approuver la suppression des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1/06/2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 32h
 - 1 poste de chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet 32,06 h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 31,20 h

- autoriser les emplois suivants correspondants à des accroissements temporaires d'activité :
 - 1 poste de rédacteur à temps complet du 1^{er} novembre 2023 au 30 juin 2024 (prolongation du besoin)
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le service Ressources Humaines à temps complet du 19 mars au 30 septembre 2024
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet du 22 avril au 10 juin 2024
 - 1 poste d'attaché à temps complet du 29 avril au 31 juillet 2024
 - 1 poste d'attaché à temps complet du 1^{er} mai au 12 décembre 2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 16 mai au 30 septembre 2024
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ci-après,
- préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 15 AVR. 2024

Sylvie Pelloquin
Le secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22/04/2024 au 22/06/2024 et transmise en Préfecture le 19/04/2024
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

Tableau des effectifs au 15/04/2024

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	dont temps non complet	Equivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents permanents)	Effectifs pourvus ETP (agents permanents)	Effectifs non pourvus par des agents permanents	Effectifs non pourvus
Emplois fonctionnels	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Emplois spécifiques	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinet	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière administrative	85,00	0,00	85,00	78,00	76,90	5,00	3,00
Attaché hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Attaché	15,00	0,00	15,00	13,00	13,00	2,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	5,00	5,80	0,00	0,00
Rédacteur	9,00	0,00	9,00	9,00	8,50	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	19,00	0,00	19,00	19,00	18,70	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	10,00	0,00	10,00	8,00	7,90	0,00	0,00
Adjoint administratif	16,00	0,00	16,00	14,00	14,00	2,00	0,00
Filière culturelle	17,00	1,00	16,50	15,00	14,80	2,00	0,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	1,00	1,00	0,50	0,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	3,00	0,00	3,00	2,00	2,00	1,00	0,00
Filière technique	190,00	73,00	171,93	161,00	146,71	29,00	10,00
Ingénieur principal	5,00	0,00	5,00	4,00	4,00	1,00	1,00
Ingénieur	8,00	0,00	8,00	8,00	7,90	0,00	0,00
Technicien principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	10,00	1,00	9,80	8,00	7,80	2,00	2,00
Technicien	4,00	1,00	3,74	4,00	3,74	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	6,00	1,00	5,91	6,00	5,91	0,00	0,00
Agent de maîtrise	6,00	2,00	5,83	5,00	4,64	1,00	1,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	49,00	13,00	46,02	47,00	43,33	2,00	2,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	20,00	9,00	19,40	18,00	16,20	2,00	2,00
Adjoint technique	81,00	46,00	67,23	60,00	52,19	21,00	2,00
Filière police municipale	7,00	0,00	7,00	3,00	3,00	4,00	4,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Brigadier-chef principal	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardien-Brigadier	3,00	0,00	3,00	2,00	2,00	1,00	1,00
Filière sportive	12,00	4,00	10,23	10,00	9,26	2,00	0,00
Conseiller des A.P.S.	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S.	4,00	3,00	3,06	3,00	2,26	1,00	0,00
Opérateur des A.P.S.	1,00	1,00	0,17	0,00	0,00	1,00	0,00
Filière médico-sociale	57,00	30,00	54,39	56,00	53,14	1,00	1,00
Puéricultrice hors classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Puéricultrice	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	9,00	1,00	8,86	9,00	8,75	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1,00	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	5,00	2,00	4,00	4,00	3,54	1,00	1,00
Agent social	7,00	1,00	6,86	7,00	6,86	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	17,00	10,00	16,15	17,00	15,66	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15,00	15,00	14,52	15,00	14,52	0,00	0,00
Filière animation	112,00	104,00	71,09	46,00	35,58	66,00	19,00
Animateur principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Animateur	3,00	0,00	3,00	2,00	2,00	1,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	5,00	5,00	4,50	4,00	3,52	1,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	13,00	13,00	9,37	11,00	7,73	2,00	2,00
Adjoint d'animation	88,00	86,00	51,22	26,00	19,33	62,00	16,00
Total des emplois permanents	483,00	212,00	419,14	372,00	342,39	109,00	37,00

Accroissements temporaires ou saisonniers au 15/04/2024

Grade et temps de travail	Effectif	
Psychologue territorial	1	
vacations	1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 82h)
Adjoint du patrimoine	1	
vacations	1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 700h)
Attaché	2	
35,00	1	Renfort au service finances et commande publique (du 29/04/2024 au 31/07/2024)
35,00	1	Renfort au service vie associative et initiatives locales (du 1/05/2024 au 12/12/2024)
Rédacteur	1	
35,00	1	Renfort au service vie associative et initiatives locales (du 1/11/2023 au 30/06/2024)
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	
35,00	1	Renfort au service ressources humaines (du 19/03/2024 au 30/09/2024)
Adjoint administratif	1	
35,00	1	Renfort au service accueil et citoyenneté (du 22/04/2024 au 10/06/2024)
Technicien	1	
35,00	1	Renfort au service Espaces verts (du 1/05/2023 au 14/11/2024)
Adjoint technique	5	
35,00	1	Renfort au service Vie associative et initiatives locales (du 16/05/2024 au 30/09/2024)
35,00	2	Partenariat avec les lycées (du 1/09/2023 au 5/07/2024)
28,10	2	Renfort au service restauration collective et entretien ménager (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
Adjoint d'animation	10	
35,00	2	Partenariat avec les lycées (du 1/09/2023 au 5/07/2024)
19,89	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
18,13	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
17,34	5	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
11,85	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)
ATSEM principal de 2ème classe	1	
34,06	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2023 au 31/08/2024)